



**Délibération n° 54 / 2014**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.**

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre des interventions financières de la commune visant à aider la rénovation du patrimoine privé dans le centre du village, la commune est sollicitée pour apporter son concours à la mise en valeur de la façade de la maison de M. Jean-Pascal Cervetti, sise 26, avenue de Cournonterral à Pignan.

Les travaux portent sur l'enduit à la chaux en trois passes, réalisation des encadrements en surépaisseur d'enduit, zinguerie et remplacement des menuiseries (bois à grands carreaux) conformément au cahier des charges de la commune.

Le montant des travaux (devis) s'élève à 16 774,50 € TTC.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 54-2014**

**Objet : Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.**

La superficie de la façade principale est de 120 m<sup>2</sup>.

Le montant de la subvention de base est de 2 592 € ((120 m<sup>2</sup> X 54 €) X 40 %).

Le montant de la subvention pour surcoûts architecturaux (encadrements en surépaisseur d'enduit) est de 1 055 €.

Le montant total de l'aide de la commune est de 3 050 € (montant plafonné à 3 050 € par propriétaire. Dossier juin 2011).

La présente affaire a été soumise, pour visa, à l'architecte de l'opération le 27 décembre 2013.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission urbanisme le 16 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue une subvention de 3 050 € à M. Jean-Pascal Cervetti, pour les travaux de restauration de la façade de sa maison située au 26, avenue de Cournonterral à Pignan ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014  
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN